



au cœur d'Itteville

édito

Trois années, trois longues années que l'équipe en place a été élue et à l'heure de voter le budget 2023, nous nous trouvons face à un bilan catastrophique pour Itteville.

Une équipe qui s'est isolée de ses voisins et des autres collectivités (CCVE, Département, Région...).

Un maire et une première adjointe qui gouvernent seuls et de manière autoritaire, excluant même leur propre équipe et on ne compte plus les désaccords.

Après tout ce temps, ils ne peuvent plus continuer à dire que c'est la faute de l'ancienne équipe, ni qu'ils doivent apprendre...

Ils démontent tous les anciens projets, juste par principe, même s'ils étaient bons pour les Ittevillois. Le meilleur exemple est le réseau de chauffage urbain, abandonné à l'heure où les prix de l'énergie flambent, sans avoir fait d'étude technico financière.

Il n'y a aucune continuité, aucune vision de long terme ni aucun suivi des dossiers. Les habitants ne reçoivent pas de réponse à leurs demandes et leurs questions. Les herbes folles envahissent les trottoirs, la réserve citoyenne ne se monte pas, les conseils de quartiers ou les commissions ne se réunissent pas ou moins qu'annoncé, la boulangerie du Domaine risque d'être mise à la porte et les médecins poussés à partir d'Itteville.

Leur gestion calamiteuse et leur incomptance nous ont obligé à faire des recours auprès de la Préfecture sur l'ilégalité des délibérations ou des décisions. A chaque fois, nous avons dû revoter. A croire que le respect des règles, des lois et des procédures est le cadet de leur souci.

C'est bien de vouloir faire des vidéos sur les réseaux sociaux, encore faudrait-il qu'elles soient intéressantes, apportent un réel éclairage et ne ridiculisent pas la fonction

de maire, premier magistrat de la commune. C'est mieux d'administrer et de s'occuper de notre village...

Concerter et décider pour le bien des Ittevillois, c'est bien là l'essentiel.

Lors du conseil municipal du budget du 13 avril dernier, une partie de l'équipe majoritaire, devant tant d'incompétence, d'insincérité budgétaire et en désaccord total avec l'augmentation des impôts et les investissements proposés, a décidé de voter contre et, de fait, de passer dans l'opposition au maire et à sa première adjointe.

Depuis l'élection, nous avons toujours mené une opposition constructive en votant contre lorsque nous n'étions pas d'accord, expliquant nos votes, argumentant et proposant des solutions alternatives, mais également en votant pour ce qui était bénéfique pour les Ittevillois.

Et c'est bien de l'essentiel dont nous parlons ici : concerter et décider pour le bien des Ittevillois.

On peut gagner une élection en détruisant le projet de son adversaire, mais pour gérer une commune il faut savoir fédérer une équipe efficace, construire un projet et le mettre en œuvre...

LES PERCHES



L'article 40-1 du code de procédure pénale

« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

DE L'EXEMPLARITÉ

Conformément à cet article 40-1 et aux preuves en ma possession, j'ai donc envoyé un dossier à la Procureure d'Evry qui au vu des éléments transmis, a décidé de diligenter une enquête, confiée à la gendarmerie d'Étampes. L'enquête est en cours.

Le dossier dénonce des faits présumés de détournement de fonds publics du Maire d'Itteville et de la première adjointe. La première adjointe pour des pleins d'essence de sa voiture privée, financés par la Mairie. Ainsi qu'une des lettres du maire requalifiée en document de campagne par la Commission Nationale des Comptes de Campagne en février dernier dans le cadre de leur candidature à l'élection départementale. Ce document a été imprimé et distribué aux frais de la commune, donc encore avec de l'argent public.

Affaire à suivre...

Daphné Ract-Madoux
Conseillère Municipale

Zoom sur...

La valse des adjoints et des agents

Comment peut-on expliquer qu'au sein de l'équipe d'élus de la majorité et parmi les agents de la mairie autant démissionnent et quittent le radeau si vite ?

Depuis juillet 2020

- Le maire a limogé : **la directrice générale des services** (DGS) qui était en place depuis plusieurs années,
- Il a ensuite recruté :
 - **3 DGS** successifs qui démissionnent au bout de quelques mois...

- 2 responsables à l'urbanisme

Ils ont démissionné

- 2 responsables des marchés publics et des finances

Ils ont démissionné.

Pas de responsable à ce jour dans ce service

- 1 responsable des services techniques,

parti avec ses 2 adjoints

- la **responsable du pôle Famille** est partie également

Au-delà des questions que cela pose sur la gestion des ressources humaines, c'est la mairie et donc les Ittevillois qui sont pénalisés par ces absences répétées de compétences précieuses.

Et plus grave, même ses adjoints démissionnent :

- **l'adjoint aux finances** a démissionné de sa délégation,
- **l'adjoint aux travaux, urbanisme et sécurité** a démissionné de tous ses mandats d'adjoint et de conseiller
- **l'adjointe à la transition numérique et innovation.** a démissionné de tous ses mandats d'adjoint et de conseiller

Toutes les délégations d'adjoints ne sont pas redistribuées ; elles sont donc toutes aux mains du maire qui dit aux administrés qu'il n'a pas le temps de les recevoir.

Ceux qui ne démissionnent pas sont dégradés dans la liste, amputés de leur délégation, remplacés au gré des envies du maire et de la première adjointe.



Le bureau en or !

Il y a les paroles et il y a les actes.

On peut critiquer, prétendre qu'on est irréprochable et mettre la faute sur les autres.

Mais pas lorsque l'on achète pour près de 30 000 euros de fournitures pour son bureau :

c'est une faute !

Le maire a acheté des meubles de bureau de grands designers. Sa table est vendue chez Cassina pour la bagatelle de 8000 € TTC auquel s'ajoute 5 coussins à 1600 € TTC !



La mairie a donc payé pour 1 bureau, 5 chaises, 1 banc, 5 coussins et 3 ordinateurs (de la marque à la pomme) : plus de 29000 € ! sans compter la cafetière hors de prix.

Vous pouvez voir tous ces meubles sur ses photos et ses vidéos....

Au cœur du budget 2023

Lors du conseil municipal du 13 avril dernier, le budget présenté par le maire n'a pas été adopté.

16 voix Contre, 12 voix Pour et 1 Abstention.

Dans les élus ayant voté contre, vous retrouvez notamment les élus de l'opposition (5), les élus issus de l'association Agir et Vivre à Itteville (8), l'ancien adjoint aux finances de la majorité (1), et également des membres de la majorité en place (2).

Nous avons pris la mesure de ce que ce vote impliquait et l'avons fait avec sincérité parce que ce budget était truffé d'erreurs. Nous ne pouvons pas cautionner les dérives et le manque de perspectives pour notre village.

Il n'y a aucune ambition personnelle dans ce vote, seul l'intérêt collectif compte. M. le maire ne peut prétendre avoir le monopole du bien vivre à Itteville...

Le budget 2023 proposé par le maire serait donc orienté selon lui pour « le bien collectif ».

Mais où est le bien quand celui-ci se base sur une hausse de la taxe foncière supportée par les Ittevillois de plus de 10 %. A l'heure d'une crise du pouvoir d'achat qui perdure, chaque euro dépensé compte.

Aucune des communes environnantes n'avait osé. Itteville auraient pu avoir un des taux de taxe foncière le plus haut atteignant la barre des 40%.

Oui mais voilà... il n'était pas nécessaire d'augmenter les impôts. Le budget 2023 pouvait s'équilibrer autrement.

Nous avons travaillé sur chaque dépense et sur chaque recette pour une proposition sincère et réaliste. Mais le maire dans son entêtement n'a pas voulu écouter les solutions alternatives.

Augmenter les impôts, c'est rompre aussi à la promesse faite aux habitants lors de notre élection. Cette ligne rouge franchie m'a personnellement conduit à voter contre le projet de budget.

Yoann Marfa-Anglada

Conseiller Municipal

Ancien adjoint aux Finances de l'actuelle majorité

CONSÉQUENCES DU VOTE CONTRE

Le budget de la commune n'ayant pas été adopté avant le 15 avril, la préfecture a saisi la Cour Régionale des Comptes qui a 30 jours pour élaborer un nouveau budget qu'elle soumettra au préfet.

Pendant ce temps, contrairement à ce que le Maire veut laisser penser, rien n'est bloqué et les subventions prévues ne sont pas perdues.

Dire et écrire le contraire est un **MENSONGE**

Selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
le maire peut :

- Engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite du budget de l'année dernière. Il peut donc engager les dépenses jusqu'à plus de 8 millions.
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette, soit environ 690 000€.
- Mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement
- Engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.
Ce sont plus de 825 000 € de dépenses autorisées.

Il n'y a aucune raison aujourd'hui pour bloquer les dépenses qui permettent le bon fonctionnement des services. Alors pourquoi annuler ou vouloir annuler des manifestations prévues de longue date ?

- Le Festival rock malgré la convention signée
- Le voyage en Angleterre du comité de jumelage en refusant le prêt du bus
- La semaine de la jeunesse, animée par les associations
- La semaine bleue prévue au mois d'octobre...

01

Une augmentation des Recettes par l'augmentation de la Taxe foncière des Ittevillois

Il a dit*

« Nous nous engageons à ne pas augmenter les impôts des Ittevillois ». **MENSONGE**

*Profession de foi du 2ème tour des élections municipales 2020

LES FAITS :

Sur le Budget 2023 une augmentation du taux de taxe foncière à 40% ce qui ne correspond pas à 1.21% d'augmentation comme le maire le claironne mais à 10.36% d'augmentation des impôts locaux. C'est même écrit dans le rapport de présentation

02

Des dépenses de fonctionnement non maîtrisées

Il a dit*

« Des dépenses réelles de fonctionnement en baisse ». **C'EST FAUX**

*Rapport de présentation du budget 2023

LES FAITS :

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2023 sont en hausse de **+4.8%** par rapport au budget 2022.
8 383 979 € en 2023 contre 7 998 412 € en 2022.

03

Il a dit*

« Le budget 2023 tient compte des hausses prévisibles annoncées sur les matière premières (fluides et carburants) ».

C'EST FAUX

*Rapport de présentation du budget 2023

LES FAITS :

Le budget de dépenses proposé sur les articles Eau, assainissement, Energie et électricité est de 435 000€. Les dépenses réelles de 2022 ont été de 445 469 € donc une baisse de -2.4%

04

Il a dit*

« Il convient donc de continuer le travail mené sur les dépenses de gestion courante avec la renégociation des contrats ».

C'EST FAUX

*Rapport de présentation du budget 2023

LES FAITS :

Les dépenses liées aux contrats et achats de prestations de services (article 6042) sont en augmentation de +32% par rapport au budget 2022. **Une renégociation qui prévoit une hausse !!!**

05

Un maire qui ne maîtrise aucune dépense et qui gaspille l'argent public

Il a dit*

« Il convient donc de continuer le travail mené (...) permettre à la collectivité de réduire et optimiser ses charges de fonctionnement ».

C'EST FAUX

*Rapport de présentation du budget 2023

LES FAITS :

Des dépenses de fonctionnement sont en forte progression sans logique :

- Dépenses de carburant : +19% par rapport à 2022 et + 62% par rapport à 2021
- Alimentation (hors restauration scolaire) : +97% par rapport à 2022
- Voyages et déplacements : +39% par rapport à 2022
- Frais de réception : +14% par rapport à 2022
- Frais de contentieux et avocats +19%
- Etudes et recherches de nouveaux projets : 30 000€ au budget 2023 !

Alors que d'autres dépenses sont rognées :

- Livres pour la bibliothèque municipale -9%
- Entretien du matériel roulant -22%
- Fournitures administratives -17%

Tous les chiffres annoncés dans ces colonnes sont vérifiables sur les documents du budget consultables en mairie ou sur le site internet*.

* L'affichage est obligatoire

06

Sur les charges de personnel

Il a dit*

« Cette prévision s'établit avec la prise en compte des éléments suivants :

- Evolution de carrière (...);
- Recrutement d'agents pour les besoins des services

Ce budget intègre le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) intégrant les évolutions d'échelon mais pas la hausse du point d'indice dont nous ne connaissons pas la proportion et donc l'impact budgétaire réel sur la masse salariale ». **C'EST FAUX**

*Rapport de présentation du budget 2023

LES FAITS :

La réforme du point d'indice des agents municipaux est mise en place depuis juillet 2022. Les effets sont donc parfaitement calculables et intégrables à ce jour pour le budget 2023.

Lors du dernier conseil municipal, le maire a annoncé pouvoir faire fonctionner les services sans recours au recrutement de nouveaux agents. Alors que trois annonces pour des recrutements viennent d'être publiées sur la page Facebook de la commune.

Et pourtant, les charges de personnel n'ont cessé d'augmenter depuis la mandature Parolini

- 2020 : 3.8 M€
- 2021 : 4.6 M€
- 2022 : 4.9 M€

Soit +29% en trois ans

09

Des dépenses d'investissement dont le maire ne se souvient plus...

Il a dit*

« Ne me demandez pas à quoi a servi l'argent emprunté, nous serons dans l'obligation de vous répondre : rien ». **C'EST FAUX**

*Lettre de François Parolini mai 2023

LES FAITS :

La disponibilité de ressources a permis au maire de réaliser des investissements très largement discutables :

Achat d'une balayeuse à 125 000 € qui crée des charges supplémentaires. C'est pourquoi la plupart des communes font appel à des prestataires pour l'entretien de la voirie.

Une lame à neige à 16 000€ inutilisable par les engins de voirie actuels

Une tondeuse à 15 000 € alors que les entretiens des espaces verts font l'objet d'un marché public déjà conclu.

Deux fois plus de dépenses que prévu sur la végétalisation de cour d'école, soit 180 000€. C'est ce qui arrive quand on veut faire vite et mal !

A peine 65 000 € d'investissement prévus pour les écoles mais ne concernant pas la rénovation énergétique pourtant bien nécessaire.

Achat d'un bus d'occasion à 74 000€ dont des ceintures de sécurité ne sont pas aux normes en cas de freinage intensif, nécessitant déjà des réparations.

Résultat : des sorties scolaires annulées pour nos enfants

10

L'endettement d'Itteville : l'argument refuge

Acculés face à leurs approximations et leurs incomptes, le maire et sa 1ère adjointe dégagent systématiquement l'argument de l'endettement de la commune. Mais faut-il comprendre de quoi il s'agit !

Lorsque vous empruntez pour acheter votre maison, vous vous constituez un patrimoine que vous pourrez valoriser, votre dette est donc fructueuse. Pour vous accorder votre emprunt le banquier va calculer votre capacité de remboursement par rapport à vos revenus et à la durée de l'emprunt.

Le calcul de la dette communale se fait de la même façon. Les emprunts permettent à la commune d'investir dans des projets qui vont apporter une recette (ex. un terrain) ou un service (ex. le gymnase). Il faut analyser la capacité de l'équipe en place à tirer les bénéfices de cet investissement et à ne pas gâcher la réserve de trésorerie ainsi disponible.

Le ratio à étudier est la capacité de désendettement de la commune, c'est-à-dire **sa capacité à pouvoir rembourser sa dette et en combien de temps**.

A la fin de la mandature précédente, la capacité de désendettement de la commune était de 15 ans.

Après moins de trois années de gestion désastreuse des deniers de la commune, sa capacité de désendettement est calculée à plus de 39 ans.

11

Quels sont les biens communaux vendus ?

Le maire prévoit 670 000 € de recettes liées à la vente de terrains communaux.

A ce jour, seule la vente des terrains de la future Gendarmerie a été actée en conseil municipal pour 287 000€

Aucune explication sur les 383 000 € restant !

12

Le résultat reporté s'amenuise d'année en année.

Il était de 2.7M€ en 2020, puis 2.0M€ en 2021, 1.7M en 2022 et n'est plus que de 905 000€ pour le budget 2023.

C'est le signe flagrant d'une érosion de la capacité d'autofinancement de la commune, conséquence d'une gestion désastreuse des dépenses.

La lourde facture impayée

La mairie conteste la facture du SIARCE concernant les travaux de déblaiement des 3 600 tonnes de déchets du camping d'Itteville.

Pourquoi contester, après coup, un chantier qu'ils ont suivi de près ?

Si, si, il y a eu un représentant de la mairie entre le début des travaux en juillet 2020 et la fin des travaux en décembre 2020, à chacune des 22 réunions de chantier et aucune remarque...

Non content de contester les travaux et la facture, ils n'ont pas voulu payer les presque 640 000 € de facture (depuis 2021) et ont refusé également l'étalement de la dette.

La commune se trouve donc mise en demeure de payer ces sommes dues en 2022, puis 2023.

Et ils sont même allés cette année à ne pas inscrire intégralement la dépense dans le budget, le rendant insincère...

Les achats de terrains en pagaille

La commune depuis 2020 a décidé d'acheter beaucoup de terrains soit en préemptant, soit à l'amiable pour des projets qu'on ne voit pas sortir... Ces acquisitions représentent un montant important de plus de 3 millions d'euros pour la commune.

La mairie n'a cessé d'écrire et de dire que la situation laissée par l'ancienne majorité était catastrophique.

On peut se demander alors comment ils financent tous ces terrains ? Car même si la plupart sont portés par l'EPFIF (Établissement Public Foncier d'Île-de-France), à la fin, il faudra bien les payer...

Terrain des Bédouins 796 000 €
..... + coût de dépollution

Terrain 18 rue du Billoy 1 500 000 €
..... (dont 360 k€ rachat maison)

Étang du Saussay 218 000 €
..... + coût d'entretien

Terrain 21 chem de la Ferté Alais 135 000 €
..... + coût du parking

Terrain rue de la Croix Boissée 250 000 €
(rachat maison)

Terrain 12 rue du Billoy 120 000 €

Terrain 12 chemin Potier
préemption abandonnée (adjudication)

Terrain 37 av du Gnal Leclerc
préemption abandonnée (415 k€)

Certaines de ces acquisitions pourraient être fructueuses si elles étaient associées à des projets porteurs, **or à ce jour aucun projet n'a été présenté.**

Ce sont des investissements qui pèsent sur le budget et qui ne génèrent aucune recette pour la commune.

Itteville, c'est aussi la jeunesse dans tous ses quartiers

Des projets étaient bien inscrits dans le programme du maire pour « redynamiser » tous les quartiers d'Itteville. Pourtant les investissements mis en place ne se concentrent que sur le Bourg :

187 000 € pour le skate park, 120 000 € pour le city stade ou encore 180 000 € pour la végétalisation de la cour de l'école Jaurès.

Nos jeunes Ittevillois des quartiers du Domaine, des Plantes, des Horizons, des Murs et d'Aubin ont eux aussi droit à des actions en leur faveur.

Exemple de l'étang du Saussay :

La commune a obtenu une subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour acheter l'Étang du Saussay.

Sur 218 000 € de coût d'achat, l'agence a financé 72 % du prix soit 158 400 € (59 600 € de reste à charge).

En échange la commune s'est engagée par convention à « gérer écologiquement l'étang et ses abords selon un plan de gestion environnemental sur une période de 20 ans. »

Cette gestion comprendra des travaux de restauration et de nettoyage, d'amélioration et de réaménagement des berges des plans d'eau, la création de cheminements « doux », des accès et de la surveillance du site. La qualité chimique de l'eau devra être améliorée pour 2027.

On pourrait se réjouir de cet investissement s'il était porteur d'un projet pour Itteville or l'étang est et restera sur le territoire d'Itteville il est déjà protégé dans le PLU et au titre des Espaces Naturels Sensibles et il n'y a rien de nouveau si ce n'est que ces engagements importants vont coûter très cher à la commune...

De plus si la commune ne respecte pas ses engagements, elle devra rembourser la subvention de 158 400 euros....



Zoom sur...

L'abandon du chauffage urbain : un emprunt réintégré

L'ancienne majorité avait engagé un projet de réseau de chauffage urbain alimenté par l'eau chaude du puits de forage situé rue Jean Gio-no. Une canalisation avait même été posée sous le trottoir jusqu'au centre technique municipal.

Alors que les prix de l'énergie, gaz, électricité ou fioul augmentent de manière très significative ces derniers mois, on se demande pourquoi ce projet a été abandonné.

Parce que ce sont les « anciens élus » qui l'avaient décidé ?

ou parce qu'en réintégrant le compte annexe du réseau dans les comptes de la commune, c'est un emprunt avec 680 000 € d'argent disponible et utilisable que l'on a injecté ?

Et après ils ont le toupet de nous faire croire qu'ils n'empruntent pas !

Boulangerie du Domaine : va-t-on vers une expulsion ?

Le bâtiment dans lequel se situe la Boulangerie du Domaine appartient à la commune d'Itteville. Depuis des années que la boulangère loue, elle a investi pour mettre aux normes sanitaires et réglementaires la partie utilisée par son commerce en rez-de-chaussée du bâtiment.

A leur arrivée, la nouvelle équipe a menacé de ne pas renouveler le bail pour vendre le bâtiment au plus offrant sans se soucier de ce commerce de proximité essentiel dans le quartier du Domaine. La situation n'est pourtant pas insoluble et une solution négociée aurait pu être trouvée, dans l'intérêt de tous.

Alors que les communes voisines facilitent l'implantation et la survie des commerces, à Itteville, on veut les mettre dehors...

Les médecins de la Croix Boissée poussés à partir ?

Plusieurs médecins et professionnels de santé sont implantés dans les rez-de-chaussés de la Croix Boissée et ne suffisent pas à pallier le désert médical que le sud Essonne connaît.

Un nouveau médecin souhaiterait rejoindre l'équipe, tout comme une sage-femme. Ce serait vraiment un plus pour notre village.

Le maire et la première adjointe ne sont pas du même avis et ne veulent pas aider à trouver une solution pour agrandir ou proposer un nouveau local.

Nous devons trouver une solution pour permettre le développement du cabinet médical et para médical à Itteville ! C'est une priorité pour nous et nous nous y emploierons.

